

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

Association Canine Territoriale Affiliée à la Société Centrale Canine

Agréée par le Ministère de l'Agriculture (Reconnue d'utilité publique)

La Noblerie 49000 - ECOUFLANT - Tel : 06 76 50 79 35 Email : acma.presidente@free.fr - Internet : www.asso-acma.com



CHATEAU-GONTIER PARC SAINT-FIACRE (53)



30 NOVEMBRE
1^{er} DECEMBRE 2024

EXPOSITION CANINE NATIONALE

Avec attribution CACS

Inscriptions papiers à adresser à :

CEDIA – EXPO CHATEAU-GONTIER

67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM

Renseignements : acma.secretariat1@gmail.com

06 76 50 79 35 / 07 77 78 76 55

Engagements recommandés sur internet :

<https://www.cedia.fr> - paiement sécurisé

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

17 novembre 2024

RINGS D'HONNEUR LES 2 JOURS

Exposition sans Cage sauf pour les Meutes

Jugements à horaires.

Les chiens devront être présents 45 minutes avant l'heure prévue, et au plus tard à 11h30.

Concours Jeune Présentateur Officiel (inscription en ligne)

Halle couverte - Parking exposant - Parking Camping-Car

Restauration sur place / Entrée et Sortie Libre

Samedi 30 novembre : Régionale d'Elevage : Bouviers Suisse

E-CARD avec numéro d'exposant adressée par mail dans la semaine qui précède l'exposition

CONFIRMATION SEULES DES CHIENS NON EXPOSES

Samedi 30 novembre & Dimanche 1er décembre 2024 de 8h à 9h00

Inscription possible sur le site <http://www.cedia.fr> ou télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.asso-acma.com

Pour tout renseignement : Tél : 06 76 50 79 35 - 07 77 78 76 55 / acma.secretariat1@gmail.com

Quelques jours avant la séance de confirmation vous recevrez par mail, la convocation à l'heure.

Groupe 01	30/11/2024
Colleys ^{spé} , Lancashire Heeler, Welsh Corgis	DANCOISNE Christophe
Berger de Picardie ^{spé} , Chien de berger belge groenendael ^{spé} , Chien de berger belge malinois ^{spé}	DUGUE Brigitte
Berger de Bohême, Berger des Shetland, Bergers allemands, Bergers de Brie, Bergers de l'Est et italiens, Bergers hollandais, Bobtail, Chien loup de Saarloos, Chien-loup tchécoslovaque, Berger portugais, Mudi, Puli blanc, Pumi, Schapendoes, <i>Races non citées</i>	GIANNONE Salvatore
Chien de berger belge laekenois ^{spé} , Chien de berger belge teruener ^{spé}	HERVE Marc
Berger australien, Berger blanc suisse, Border Collie, Colley barbu	ROSER Solange
Schipperke ^{spé}	TUYAA- BOUSTUGUE Jérôme
Berger américain miniature ^{spé} , Berger de Beauce, Bouviers d'Australie, Kelpie australien	VIZZARI Dominique
Groupe 03	30/11/2024
Airedale, Bedlington Terrier, Border Terriers, Cesky Terrier, Fox-Terriers, Norwich et Norfolk Terrier, Ratier valencien, Russell Terriers, Silky Terrier, Terrier australien, Terrier brésilien, Terrier de chasse allemand, Terrier japonais, Terriers Anglais, Terriers irlandais, Toy Terrier	BOTTUSSI- JOCQUEL Céline
Staffordshire Bull Terrier ^{spé}	BOULLAULT Henri
Terriers d'Ecosse	O CONNOR Ruth
Terrier du Yorkshire	RABOIN Rémy
Bull Terriers, Staffordshire américain	TOMPOUSKY Sylviane
Groupe 04	30/11/2024
Teckels	ESCOFFIER Jean-Louis
Groupe 06	30/11/2024
Anglo-français de petite vénerie, Ariégeois, Autres chiens courants, Basset artésien normand, Basset de Westphalie, Basset des Alpes, Basset Hound, Basset suédois, Beagle, Beagle Harrier, Billy, Bleus de Gascogne, Brachet allemand, Brachet autrichien noir et feu, Brachet de Styrie à poil dur, Brachet polonais, Brachet tyrolien, Chien d'Artois, Chien de loutre, Chien de Saint Hubert, Chiens courants de l'Europe de l'Est, Chiens courants suisses, Chiens de recherche au sang, Coonhound, Dalmatien, Fauves de Bretagne, Foxhound américain, Foxhound anglais, Français, Gascons saintongeois, Grands Anglo-français, Griffon nivernais, Griffons vendéens, Harrier, Poitevin, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback	SALLET Christian
Groupe 07	30/11/2024
Barbu tchèque, Braque allemand, Braque d'Auvergne, Braque de l'Ariège, Braque du Bourbonnais, Braque italien, Braque Saint Germain, Braque slovaque à poil dur, Braques de Weimar, Braques français, Braques hongrois, Chien d'arrêt danois ancestral, Chien d'arrêt frison, Chien d'arrêt portugais, Drahthaar, Epagneul à perdrix de Drente, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul français, Epagneul picard, Epagneuls bretons ^{spé} , Epagneuls de Münster, Griffon Korthals, Langhaar, Perdiguero de Burgos, Pointer, Pudelpointer, Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais, Spinone, Stichelhaar	KERIHUEL Jean-Paul
Groupe 08	30/11/2024
Barbets, Chiens d'eau, Cockers américains, Cockers anglais, Lagotto Romagnolo, Spaniels, <i>Races non citées</i>	DRUDI Enrico (SAN MARINO)
Golden, Labrador, Retrievers	KLEIN. Jean- Claude

Groupe 02	01/12/2024
Hovawart, Rottweiler ^{spé}	BOULOT Christine
Bergers de l'Est et italiens, Broholmer, Cane Corso ^{spé} , Cao de Gado Transmontado, Chien de Montagne de l'Atlas, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Molossoïdes latino-américains, Montagnes portugais - Estrela, Presa Canario, Shar Pei, Tosa	GIANNONE Salvatore
Chien de montagne des Pyrénées, Dogue de Bordeaux, Mâtin napolitain ^{spé}	HOUILLONS Yvan
Bouviers Suisses ^{spé}	MASSON Jean- Charles
Dogues allemands ^{spé} , Léonberg	MIGNOT Gérard
Pinscher ^{spé} , Schnauzer ^{spé}	POIRIER Jean- Claude
Bulldog anglais, Dogue du Tibet, Saint Bernard, Terrier noir russe	TOMPOUSKY Sylviane
Boxer, Bulldog Continental, Mastiff - Bullmastiff	TRIFILIEFF Pascal
Chien de berger Kangal, Dobermann, Dogue argentin, Landseer, Mâtin des Pyrénées, Terre Neuve	VIZZARI Dominique
Groupe 05	01/12/2024
Basenji, Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Podencos	BOTTUSSI- JOCQUEL Céline
Eurasier ^{spé} , Malamute de l'Alaska ^{spé}	DAUVET Pary
Akita ^{spé} , Chiens nordiques ^{spé} , Samoyède ^{spé} , Spitz du Japon ^{spé}	DRUDI Enrico (SAN MARINO)
Bangkaew de Thaïlande, Chien de Bali, Chien de Canaan, Chien de Taïwan, Chien du Pharaon, Chien thaïlandais à crête dorsale, Husky Sibérien	KLEIN. Jean- Claude
Spitz allemands, Spitz italien	ROSER Solange
Chiens nus du Mexique et du Pérou	SALLET Christian
Groupe 09	01/12/2024
Chihuahuas	ALARION Nicolas
Epagneuls japonais, King et Cavaliers King Charles spaniels, Pékinois	ARNOULT Daniel
Bichons ^{spé} , Bouledogues français, Petit chien lion ^{spé} , Ratier de Prague ^{spé}	ESCOFFIER Jean-Louis
Carlins, Petits belges, Terrier de Boston	MADEC Roger
Caniches, Chiens chinois à crête, Chiens du Tibet	SALLET Christian
Groupe 10	01/12/2024
Azawakh, Barzoi, Greyhound, Lévrier afghan, Lévrier écossais, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier irlandais, Lévrier polonais, Petit lévrier italien, Saluki, Sloughi, Whippet	KERIHUEL Jean-Paul

* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

Les deux expositions se tiendront à CHATEAU-GONTIER, parc des expositions SAINT FIACRE les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024.

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h45 et jusqu'à 11h30 (au plus tard), suivant les horaires de jugements. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. L'ECARTE Expositant sera envoyée par mail avec le numéro d'exposant dans les 10 jours précédents l'exposition.

SORTIE DES CHIENS : Sortie possible dès la fin des jugements si vous le souhaitez. Seuls les chiens classés pour le ring d'honneur devront restés sur l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages. **Prévoir vos cages et box personnels – Cages uniquement pour les meutes – Vastes zones réservées.**

TOLLETAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

OREILLES COUPEES : les chiens nés en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'exposition tous les chiens inscrits, même ceux sans pedigree, de races figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs informatiques,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES (la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition).

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION : Réserve exclusivement déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, mais donne droit à l'attribution du CACIB et de la R.C.A.C.I.B en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à 18 mois (compté au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS et au CACIB.

VETERAN – Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à moins de 9 mois.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 à moins de 6 mois

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur) Elle ne donne pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétéran.

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire dont 3 chiens doivent être engagés en Classe Travail. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Teckels et Terriers : Pour les six terriers ou six teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONOURANT PAS" : Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 12 novembre 2024 Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. L'Engagement, libellé à l'ordre de l'Association Canine Maine-Anjou (ACMA), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire. Les exposants étrangers peuvent effectuer un versement sur notre compte bancaire IBAN :

FR7610278394010002219380150 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

FR7610278394010002219380150 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

REFUS OU EXCLUSIONS :

1 ° des engagements : l'ACT se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens agressifs
- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge délaillé peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. Les chiens absents au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge à la tête de l'examen, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race – présenté en parfaite condition – réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions – en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien typé, sans qualités notables ou just en condition physique.

DISQUALIFIÉ : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptés par la SCC, et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

CACS : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense s'accompagne automatiquement la première place. Les Juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer, par l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

CACIB : Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion. La classe Jeune ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense s'accompagne automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel. La RCACIB peut être convertie en CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc...
- s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné d'avance par l'ACMA et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

Les récompenses décernées ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du CACIB.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE : le chien et la chienne proposés pour le CACIB concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la SCC, et le décompte des points obtenir le CACIB, peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE : Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par l'ACMA, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
 - ceux qui auront fait une fausse déclaration
 - ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
 - ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
 - ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants. II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés. Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le numéro d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1989 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

COUPE D'OREILLE : depuis le 1^{er} juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

CAUDECTOMIE : pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Doberman et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC.

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

(Affilié à la SCC Reconnue d'utilité publique)

CADRE RESERVE
A L'ACMA



DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION CANINE NATIONALE CHATEAU-GONTIER
SAMEDI 30 NOVEMBRE/DIMANCHE 1^{ER} DECEMBRE 2024

Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement à CEDIA - Exposition LE MANS - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
Tel : 06 76 50 79 35 - 07 77 78 76 55 – Email : acma.secretariat1@gmail.com en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS PAPIER LE 15 NOVEMBRE 2024 (date de réception)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : N° LOF :
(puce ou tatouage)

Nom du chien :

Race :

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russel, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermann, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Seguglos Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes
---	--	--	--	---

Né(e) le : / / Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père :

Nom de la Mère :

Producteur : M. Mme Mlle

propriétaire de la lice à la saillie

Propriétaire : M. Mme Mlle

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : Email :

Classe	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
d'engagement	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Lot Affixe <input type="checkbox"/>	Lot Reprod. <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation avec expo <input type="checkbox"/>	

Pour les confirmations seules, utiliser l'imprimé spécifique à la séance du samedi 30 novembre & dimanche 1^{er} décembre 2024 voir site : www.asso-acma.com

DROITS D'ENTREE AU CONCOURS

	TARIF	SOMMES ADRESSEES
1 ^{er} chien	38 €	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} chien (chacun)	34 €	
4 ^{ème} chien et suivants (par chien)	30 €	
Puppy / Baby / Vétéran	15 €	
Chien ne concourant pas : non exposé, non confirmé	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	80 €	
Chien supplémentaire dans la meute	20 €	
Lot d'Affixe / Lot de reproducteur	15 €	
Paire / Couple	15 €	
Tarif groupe : 6 chiens "même propriétaire"	120 €	
Chien supplémentaire dans le groupe	25 €	
JUNIOR HANDLING – Concours Officiel	10 €	
Total global		

ADHERENTS ACMA A JOUR DE COTISATION : Réduction 10 %

Sur le montant total de vos engagements – N° Adhérent :

Entrée Libre 0 €

Réservation catalogue 5 €

Reste à verser :

Par : Chèque Virement libellé au nom de ACMA (adressé justificatif paiement)
Inscription de l'étranger : règlement par virement uniquement :
IBAN : FR76 1027 8394 0100 0221 938 0150
BIC SWIFT : CMCIFR2A
Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Engagement sur internet : <http://www.cedia.fr> – paiement sécurisé

POUR LES ENGAGEMENTS

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre (homologué avant la date de clôture des engagements)
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

Remplissez cette feuille (une par chien) et renvoyez-la au plus tôt à :
CEDIA - Exposition CHATEAU GONTIER
67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **Le règlement par chèque libellé à l'ordre de ACMA**
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Travail ou Champion
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour les chiens de 2^{ème} catégorie ou provenant de l'étranger.

Tout engagement non accompagné de son règlement ou dont le règlement serait incomplet sera retourné.

E-CARTE EXPOSANT

Adressée par CEDIA dans la semaine qui précède l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement des engagements de cette exposition dont j'ai pris connaissance avec l'extrait condensé du règlement.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine Maine-Anjou de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

La présence de chiens non engagés à l'exposition est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Fait à le

Signature du propriétaire (obligatoire)